

CAP SUR LA
REDEVANCE
INCITATIVE

POUR UNE
MEILLEURE
MAÎTRISE

DE NOS DÉCHETS

TOUT COMPRENDRE
À LA REDEVANCE INCITATIVE

POURQUOI PASSER À LA REDEVANCE INCITATIVE ?

Depuis plusieurs années, la quantité de déchets déposés en déchèterie explose.



supplémentaires d'encombrants déposés en déchèterie en 2021 par rapport à 2020, soit + 29kg par habitant.



supplémentaires de végétaux déposés en déchèterie en 2021 par rapport à 2020, soit + 26kg par habitant

À CETTE HAUSSE DES VOLUMES TRÈS IMPORTANTE, S'AJOUTE LA FORTE HAUSSE DU COÛT DE TRAITEMENT DE CES MÊMES DÉCHETS.

Taxe d'enfouissement des déchets issus du tout-venant :

- 30,00€ par tonne en 2021
- 65,00€ par tonne en 2025

Une décision nationale qui nous impacte au niveau local

Il nous faut donc agir pour mieux maîtriser nos déchets et leurs coûts. C'est pour cela que nous adoptons la Redevance Incitative :

UNE MEILLEURE
SOLUTION
POUR GARDER LE CAP !
CÔTÉ DÉCHETS !

Avec la Redevance Incitative, nous allons continuer nos efforts sur le tri des déchets, et étendre ces bonnes pratiques aux déchèteries.



PASSAGE À LA REDEVANCE INCITATIVE

En Janvier 2024, nous passons donc à la REDEVANCE INCITATIVE pour les Particuliers, comme pour les Professionnels, avec un objectif clair : **Définir un 'cap' à ne pas dépasser concernant notre volume de déchets.**

Le principe est simple : Chaque entreprise va désormais payer en fonction de la nature de son activité et du volume de déchets qu'elle produit.

Nous avons simplifié la grille des forfaits professionnels pour passer de 26 à 7 forfaits. Votre nouveau forfait dépendra de votre activité et comprendra :

- un nombre maximum de passages en déchèterie.
- un nombre maximum de dépôts d'ordures ménagères.

La tarification supplémentaire au m3 déposés en fonction du type de déchets (gravats, déchets verts, bois...) ne sera pas appliquée sur les passages en déchèterie prévus dans votre forfait.



Concrètement, vous utiliserez votre badge pour accéder aux conteneurs d'ordures ménagères ainsi qu'à la déchèterie. Le tri sélectif restera lui en libre accès.

RETROUVEZ LE FORFAIT QUI CORRESPOND À VOTRE ACTIVITÉ SUR NOTRE SITE INTERNET : WWW.CENTREMORBIHANCOMMUNAUTE.BZH

ET SI VOUS DÉPASSEZ VOTRE FORFAIT ?

Les dépôts et passages additionnels seront toujours acceptés. Cependant il y aura une cotisation supplémentaire :

› Pour la déchèterie :

10€* par passage supplémentaire + le tarif appliqué par m3 déposés en fonction du type de déchets (gravats, déchets verts, bois...).

› Pour les ordures ménagères :

2,25€* par dépôt supplémentaire

* tarif de simulation 2023

JE MAÎTRISE
MES DÉCHETS

=

JE MAÎTRISE
MA FACTURE

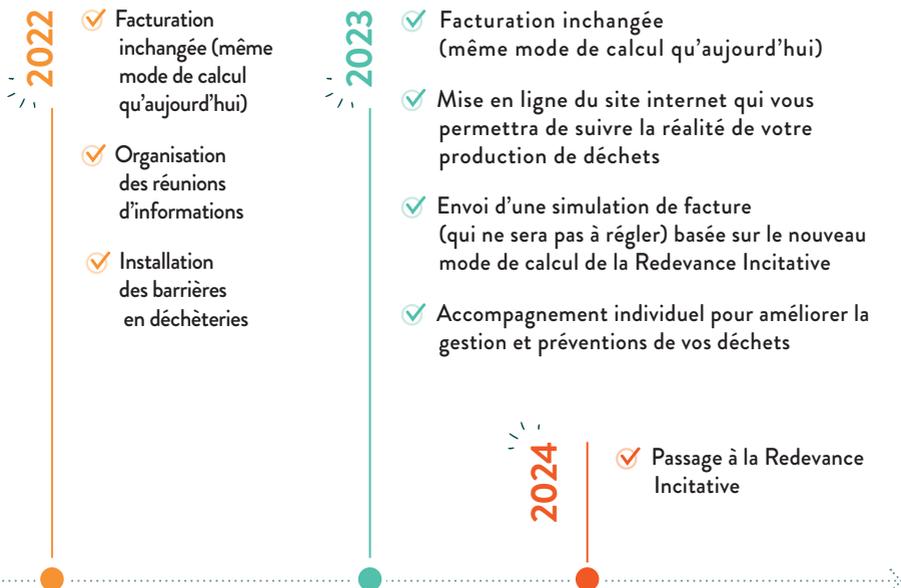


QUELLES SONT LES ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE ?



Nous avons jusqu'en janvier 2024 pour nous adapter ensemble à ce nouveau système.

Voici le calendrier détaillé :



ENSEMBLE AVANÇONS
MAIN DANS LA MAIN
VERS UNE RÉDUCTION !
DE NOS DÉCHETS





**DURANT LES MOIS À VENIR,
LES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ SONT
DISPONIBLES POUR VOUS ACCOMPAGNER
DANS LA GESTION DE VOS DÉCHETS.**

Vous pouvez bénéficier gratuitement :

- D'un diagnostic pour comprendre votre production de déchets et trouver des pistes d'amélioration
- D'atelier interentreprises ou individuels de sensibilisation et formation sur la prévention des déchets
- D'outils de communication spécifiques



Pour toutes demandes, adressez un mail à : ecocirculaire@cmc.bzh



**ENSEMBLE
METTONS LE CAP
VERS UNE RÉDUCTION!
DE NOS DÉCHETS**



UNE QUESTION ?

**Vous avez des questions sur la Redevance Incitative ?
Vous voulez des conseils pour réduire vos déchets ?**

**Retrouvez toutes nos informations pratiques sur le
site : www.centremorbihancommunaute.bzh.**



POUR NOUS CONTACTER :

Mail : dechets@cmc.bzh | Tel : 02 97 60 43 42

Pôle Environnement de Centre Morbihan Communauté :
27 Rue de Rennes, 56660 Saint Jean Brévelay
Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30